

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18/12/2024

Présents : Henri Lehugeur, Audrey Durel, Siegfried Glessmer, Yvon Salles, Nathalie Douchet, Michel Bezout, Stéphane Letouze.

Excusés : Mélina Piquery (pouvoir donné à Audrey Durel) et David Tabard (pouvoir donné à Siegfried Glessmer)

Siegfried Glessmer est désigné comme secrétaire de séance.

Début de la réunion à 20h30

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 18/11/2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires scolaires : Ecole Ste Thérèse de St pierre sur Dives

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'école Ste Thérèse de St Pierre sur Dives.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité des présents.

Avis sur le passage du premier rallye Dives et Marias le dimanche 8 mars 2026

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la communauté de commune Val es Dunes pour la prise en charge de l'accompagnement du transport scolaire.

La délibération est approuvée (4 Pour / 3 Abstention / 2 Contre)

Délibération cession gratuite de 40m2 pour implantation borne recharge électrique au profit du SDEC ENERGIE

Une cession de 40 m2 pour 2 places de stationnement pour le SDEC est nécessaire.

La délibération est approuvée (8 Pour / 0 Abstentions / 1 Contre)

Affaire Janville/ Porcher

L'historique du dossier est présenté au Conseil municipal.

Suite au PV du 7/12/2020, un protocole transactionnel est signé avec M. PORCHER le 21/01/2021.

M. PORCHER n'a jamais exécuté sa part du protocole.

Le Conseil municipal a délibéré le 13/05/2024 en faveur de l'envoi d'une mise en demeure qui a été envoyée le 20/11/2024 par notre cabinet d'avocats.

Monsieur Porcher a répondu par courrier à notre avocate. Il fait état d'une contreproposition qui aurait été formulée à M. Pesquereau, président de Val es Dunes et acceptée par Monsieur le Maire de Janville. Il joint à ce courrier sa contreproposition.

En réalité, aucune contreproposition n'a été formalisée ni même acceptée.

Après avoir pris connaissance de cette contreproposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter cette dernière.

Par 9 voix POUR, aucune voix contre et aucune abstention

Le Conseil entend faire valoir l'exception d'inexécution du protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à engager des poursuites à l'encontre du Maire de Janville à l'encontre de Monsieur PORCHER ainsi que la constitution de partie civile de la Commune de Janville.

Extension cimetière

Monsieur le Maire fait une présentation de la situation du cimetière. Un devis est signé pour missionner un géomètre pour faire un plan de la future extension, un relevé topographique et un relevé du cimetière existant. L'avis d'un géologue sera demandé.

Un croquis de l'aménagement de l'extension est présenté.

En 2012, 40 tombes pouvaient être relevées et seulement 26 ont fait l'objet d'une opération effective de relevage.

L'inventaire des tombes va être mis à jour et nous déterminerons précisément les tombes qui seront relevées suite à la délibération de 2012.

Réhabilitation salle des fêtes

Monsieur le Maire fait la présentation d'un estimatif prévisionnel des travaux de la salle des fêtes.

Nous pouvons obtenir des subventions DETR, PCR, DSIL, fonds verts ... Nous devrions obtenir entre 40 et 80% de subventions.

Une réunion s'est tenue le 10/12/2024 avec l'architecte GAZEL, le bureau d'études M. CADRAN et MM. Lehugeur et Glessmer.

Informations et questions diverses

Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 17 janvier 2025 à 19h.

Le repas des aînés est prévu le dimanche 19 janvier 2025 à midi.

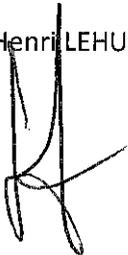
Une réparation des jardinières est prévue ainsi qu'une peinture des abris -bus.

Le bac de recyclage de verre est à déplacer. Un courrier sera envoyé à OTRI pour faire la demande.

Le Conseil municipal donne son accord pour la vente du tracteur de la mairie. M. Glessmer se renseigne sur les modalités de vente.

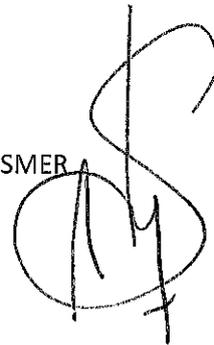
Clôture de la réunion à 22 h 30

Henri LEHUGEUR



Audrey DUREL

Siegfried GLESMER



Nathalie DOUCHET



Michel BEZOUT



Stéphane LÉTOUZE



Yvon SALLES

